



LES RANDONNEURS D'ETIOLLES
1, rue de Thouars 91450 ETIOLLES
Association Loi de 1901
Siret :503 855 918 00010
www.lesrandonneursdetiolles.fr
Mail : bagneres65@yahoo.fr

Garantie financière:
GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162/0

CDRP 91
Maison des comités sportifs
Bd Charles De Gaulle
91540 MENNECY

Assurance R.C.P.
GROUPAMA WTW Dpt Sport et
Événement
33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoie.com
Ct n° : 41789295M / 00

Les Randonneurs d'Étiolles

Animateur : *Jean-Michel Deloron (06 81 82 10 98)*

Validé par la FFRP sous le N°FR 015183.

Tro Breizh GR 34 : Auray - St Gildas de Rhuy Par Vannes, Arz, Arzon

Séjour en itinérance du Mardi 04 au Samedi 15 juin 2024



Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association des Randonneurs d'Etiolles titulaires
De de la licence FFR avec assurance IRA ou FRA.

Nombre de participants : 10 à 12 au maximum.

Transport : Voyage en TGV : Aller le 04/06 Paris Montparnasse - Auray (train vers 12 h)

Retour le 15/06 Vannes - Paris Montparnasse (train vers 18 h)

Le coût du voyage en TGV n'est pas compris dans le prix du séjour. Les billets seront à prendre le plus tôt possible, afin de pouvoir bénéficier d'un tarif avantageux (coordination pack tribu par J-Michel).

Par contre les liaisons par car, bus, ainsi que les liaisons maritimes sont incluses dans la prestation. La visite du Cairn de Gavrinis est également incluse.

Hébergement/ Restauration :

Les hébergements sont en hôtel, en gîte d'étape ou Mobil-Home (chambres de 2 à 6 personnes
Suivant le type d'hébergement).

Prévoir un 'sac à viande' ou drap housse droit, car les gîtes d'étapes le facturent en plus.

Pour la restauration, les dîners (hors boissons) et petits déjeuners sont inclus dans les prestations hôtelières. Les pique-niques seront choisis sur place et ne sont pas inclus dans le prix du séjour.

Ce séjour (12 jours), comprend 11 jours de randonnée itinérante sur le GR 34
Le long de la côte ainsi que des jonctions vers les gîtes.

La randonnée est en autonomie donc portage du sac : prévoir léger !

PROGRAMME

- 0 Mardi 04 juin** L'arrivée à Auray est prévue vers 16 h (pique-nique à prévoir dans le train)
- Traversé de la ville, le Port, St Goustan...Le Branchoc
Dépose des sacs/bagages à l'hôtel **4 km**
Dîner dans une Crêperie.
Retour à l'hôtel
- 1 Mercredi 05** juin AURAY → LARMOR BADEN **20 km**
- Pique-nique en cours de rando.
Camping Ker Eden Hébergement, en Mobil-Home (2 nuits)
Dîner dans un restaurant brasserie
Le matin, petit déjeuner préparé par nos soins.

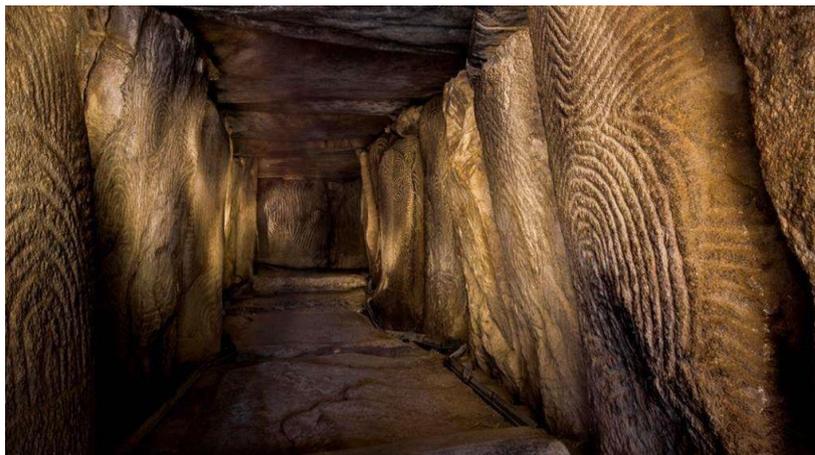
Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

2 Jeudi 06 juin Rando le matin, du Camping vers l'île Berder. Cette île est Privée, mais accessible aux randonneurs sur sa périphérie. Elle est reliée au continent par un passage qui se découvre À marée basse (ce jour, passage découvert de 10 h15 à 14h). Tour de Berder et pique-nique sur l'île. **3 + 3 km**

Après-midi : Liaison maritime pour l'île de Gavrinis à partir de La cale de Larmor Baden. Visite du Cairn, site mégalithique Exceptionnel (vers 4000 ans avant J-C). **3 km**



Retour vers le camping.
Dîner au restaurant. Hébergement, en Mobil-Home
Le matin, petit déjeuner préparé par nos soins.

3 Vendredi 07 juin LARMOR BADEN → ARRADON 18,5 km
Pique-nique en cours de rando.
Bus (L 4) pour le centre de Vannes
Dîner au restaurant
Hébergement et petit déjeuner à l'Espace Montcalm (5 nuits)

4 Samedi 8 juin ARRADON → VANNES 18 km
Bus L 4 de Vannes à Arradon
Pique-nique en cours de rando
Dîner au restaurant
Hébergement et petit déjeuner à l'Espace Montcalm

5 Dimanche 09 juin Rando visite de Vannes 10 km
Le Quartier Médiéval

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Niveau : *Moyen/Difficile (endurance + portage du sac)*

Renseignements auprès de Jean-Michel Deloron

06 81 82 10 98

Adresse courriel : jean-michel@deloron.fr

Adresse courrier : 30 rue du Renard 91250 SAINTRY SUR SEINE

COÛT DU SÉJOUR

670 € (700 €) si 10 participants seulement

Le Prix COMPRENT :

- Prix ferme et définitif
- tous les hébergements
- tous les dîners (hors boissons) et petits déjeuners
- la visite du cairn de Gavrinis
- les transports locaux (bus, bateaux)
- l'agrément tourisme FFR (6 €)

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles.
- Les voyages aller (Paris-Auray) et retour (Vannes- Paris)
- Les pique-niques
- Les assurances facultatives : *Assurance annulation, interruption au tarif de 29€ à souscrire au moment de l'inscription. (Facultative mais souhaitable).*
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Candidatures

Après prise de connaissance du document « **Projet-programme** » diffusé sur le site des Randonneurs d'Etiolles, l'adhérent intéressé peut faire acte de candidature

Cette candidature est reçue, par email (de préférence), auprès de l'animateur :

(Jean-Michel Deloron / jean-michel@deloron.fr), mais ne donne droit à aucune priorité lors de l'inscription au séjour.

Selon le nombre de candidats, la poursuite du processus de réalisation du séjour sera confirmée.

NB - A ce stade **Aucun paiement** ne sera accepté !

Inscriptions

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Après la validation du séjour par la FF Randonnée, chaque adhérent sera informé par courriel de la parution, sur le site des Randonneurs, du document « **Séjour** » validé.

La période d'inscription sera précisée sur le site. L'inscription des candidats auprès de l'animateur (**Jean-Michel Deloron** / jean-michel@deloron.fr) est obligatoire.

A l'issue de la période d'inscription, l'animateur, Jean-Michel, se prononcera sur chaque demande d'inscription reçue.

Chaque candidat confirmé :

1. Reçoit un bulletin d'Inscription (Annexe 13), et par personne, le document d'Assurance (Annexe 11) qui lui sont adressés par l'animateur, Jean-Michel, pour lui renvoyer après les avoir remplis et signés,
2. Effectue le paiement de l'acompte - voir *ci-dessous*,

Ces opérations doivent être faites, en même temps, sous 10 jours

A ce stade, l'inscription est effective.

Paiements

Acompte de 250 €

Assurance annulation interruption voyage 29 € (facultative), lors du versement de l'acompte.

Solde du séjour 420 € avant le **25 avril 2024**.

Virement bancaire de préférence

Ou chèque (adressé par courrier au Trésorier :

Claude Charpies 50 rue de Robinson 91100 Corbeil- Essonnes)

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre des ' Randonneurs d'Etiolles '.

Conditions d'annulation de l'inscription au séjour :

Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Annulation faite avant le 25 avril 2024 : restitution des sommes versées.
(Donc 250 €, c'est à dire l'acompte)

Annulation postérieure au 25 avril 2024 : retenue de 100% dans la limite des frais engagés, sauf si le motif de l'annulation est inclus dans le contrat de l'Assurance Annulation souscrite.

Pièces jointes : Annexe 12 bis + Notice sur l'Assurance Annulation

Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables.